

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 03 mars 2021**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 35

Date de la convocation : 25 février 2021

Date d'affichage : 25 février 2021

Membres présents (23) : BARRIOL Denis, MONTORIO Dominique, GOUTTEFARDE Hervé, GRECARD Christel, DOMBEY Bruno, FIEROBE Catherine, ROCHEFOLLE Christian, PITAVAL Pierre, CHARMET Christine, BESSON Philippe, GARAIX Loïc, BERGER Isabelle, PRIVAS Robert, CHOMEL Géraldine, GRANGE Olivier, BECKEDAHL Tania, RANCHON Nicolas, MOULIN Christophe, ROUSSET Marielle, CLAUDET Alain, LEGROS Audrey, DUMAINE André, MATTIATO Nadine.

Membre excusé (4) : COUSIN Joëlle (pour à MONSIEUR BARRIOL Denis), GERIN Yvonne (pouvoir à MONSIEUR ROCHEFOLLE Christian), MONZAIN Christine (pouvoir à Mme BERGER Isabelle), MARTINAUD Florient (pouvoir à MONSIEUR BESSON Philippe).

Secrétaire de séance : FIEROBE Catherine

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 (voir pièce jointe n°01)

Monsieur le Maire demande si les élus ont des remarques sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'est faite par les élus du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 est approuvé à la **MAJORITE (22 : pour ; 5 contre)**.

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur Bernard BONNET, Vice-Président de Saint Etienne Métropole en charge de l'eau ainsi que celle du Directeur du service de l'eau Monsieur Stéphane CRAPSKY.

Monsieur le Maire précise également qu'il souhaite qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, il s'agit de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). La date-butoir du dépôt des dossiers étant fixée au 12 mars 2021, ce dossier ne pourra pas être présenté lors du prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaitait vérifier que tous les éléments étaient en sa possession, c'est la raison pour laquelle ce dossier n'apparaît pas dans la note de synthèse initialement transmise aux élus.

Aucune objection n'est faite concernant le rajout de cette question à l'ordre du jour.

02°) POUR INFORMATION : présentation de l'évolution de la gestion de l'eau par Saint-Etienne Métropole

Exposé de Monsieur Bernard BONNET - Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de l'eau

Monsieur BONNET indique que l'évolution de la gestion de l'eau par Saint Etienne Métropole (SEM) a été présentée en Bureau de SEM puis en réunion des Vice-Présidents et enfin en Conseil Métropolitain. Il est pour lui important de présenter cette démarche dans l'ensemble des communes de la Métropole même si cette évolution ne se fera pas en même temps pour tout le monde. **La présentation au Conseil Municipal de Genilac est la première sur les 53 communes de SEM.**

La compétence de l'eau a été transférée à SEM en 2016 et aujourd'hui la Métropole gère encore 44 budgets individualisés par commune ou groupe de communes. **Entre 2030 et 2035**, les élus de SEM auront à décider d'une gestion globale de l'eau **soit un même service à l'utilisateur pour un même tarif et ce sur l'ensemble du territoire métropolitain**. Pour cette évolution, la Métropole procède par îlot et regroupement de communes en fonction des fins de contrats des Délégations de Services Publics (DSP) car chaque commune a ses échéances. La commune de Genilac a renouvelé son engagement l'année dernière jusqu'en 2024. A titre d'exemple, il y aura un îlot pour le secteur du Gier, un autre pour la Vallée de l'Ondaine, etc. Il va également y avoir la création d'une régie d'eau brute afin de préserver notre ressource en eau. Il faut préserver non seulement la qualité mais également la quantité. Un travail est mené avec l'ensemble des agriculteurs et des structures concernées comme la Fédération de la Pêche. Ce travail en commun est

essentiel. **Le rôle de SEM n'est pas de gérer ce dossier depuis le siège de Grüner mais bien de gérer en contact en en proximité avec les habitants.**

Le regroupement des services va s'effectuer par ressources ou groupe de ressources et le mode de gestion sera ensuite à discuter. Il va y avoir l'installation d'une régie d'eau brute qui va pouvoir s'étendre sur l'ensemble du territoire de SEM. Aujourd'hui il y a 37 services de distribution et trois services de production à l'exception du Syndicat du Haut-Forez qui dépasse les limites de la Métropole. De même, il y a 15 communes de SEM qui adhèrent au Syndicat des Monts du Lyonnais. Un premier regroupement va être créé en 2023 car l'engagement de la Ville de Saint-Etienne arrive à échéance en 2022, il s'agira d'une délégation de service public regroupant 5 000 abonnés soit 230 000 habitants. En 2024, il y aura la création du service de l'Ondaine dont le mode de gestion n'est pas encore défini. Il est envisagé en **2025 la création d'un service de la basse-vallée du Gier, qui comprendra la commune de Genilac**. Les autres services seront créés au fur et à mesure des fins d'engagement des collectivités pour s'achever fin 2029 avec les communes de Saint-Chamond et L'Horme. L'évolution définitive de la gestion de l'eau sera effective en 2030 ou 2035 suivant le renouvellement du Conseil Métropolitain car il s'agit d'un dossier stratégique et les nouveaux élus devront décider.

Monsieur DOMBEY s'interroge sur la gestion à long terme, va-t-il y avoir des appels d'offres ? Plusieurs délégataires ?

Monsieur CRAPSKY précise que la première étape est de regrouper les services à une certaine échelle, les modes de gestion seront ensuite définis. Ce sont les élus qui décideront entre la délégation de service public et la régie. Le secteur de la Vallée du Gier n'est pas encore à l'étude. Le premier regroupement est celui du bassin stéphanois qui a opté pour la délégation de service public, les régies étant minoritaires et certains secteurs, comme celui de Solaure, sont difficilement gérables en régie Il faut être vigilant et conserver au moins un mode de gestion en régie car à long terme il pourrait y avoir une situation de monopole de la gestion de l'eau et les prix risqueraient de s'envoler. On peut parfois se retrouver en difficultés et il est impératif de sécuriser davantage le mode de gestion. Une fois que tous les regroupements seront mis en place, nous serons plus à l'aise pour assurer la production en eau. Les barrages doivent également être renouvelés, à titre d'exemple celui de La Valette le sera l'année prochaine. Il faut là aussi sécuriser toute l'alimentation, c'est un travail complexe et de longue haleine. La proximité sur le terrain avec les élus locaux et les habitants est très importante et il est nécessaire de préciser que les délégataires qui ne respectent pas le cahier des charges se voient appliquer des pénalités.

Monsieur DUMAINE souhaite savoir si d'autres ouvrages vont être réalisés d'ici 2030 à 2035 car il va y avoir plus d'habitants. La stratégie de relocalisation des entreprises est-elle prise en compte ? En effet, si toutes les entreprises étaient restées implantées dans la Vallée du Gier les ressources n'auraient pas été suffisantes.

Monsieur BONNET lui répond qu'il faut travailler sur le long terme et que les interconnexions sont plus que nécessaires. Pour ce qui est de l'hypothétique augmentation de la population, un travail est engagé avec les services « Urbanisme » des communes notamment en lien avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Projet Urbain Partenarial (PUP). Le rôle d'un élu est certes de gérer le quotidien mais également de travailler sur des perspectives à plus long terme.

Monsieur CRAPSKY indique que les perspectives de développement envisagées ne sont pas les mêmes qu'il y a 50 ans. Il faut donc anticiper.

Monsieur le Maire note que le travail avec les communes est essentiel et il est très attaché à ce travail global. Il faut être très pragmatique dans la démarche. L'idée de garder une possibilité de régie partielle permet de montrer ce que l'on est capable de faire et de conserver une certaine technicité sur le territoire. Il faut une vision globale sur les interconnexions, ce qu'une commune seule ne peut pas apporter. L'offre et la demande doivent être en adéquation et le fait de poser les enjeux cela donne une vision plus globale. En fonction de cela nous pourrions choisir entre les différentes possibilités qui s'offrent à nous. L'enjeu aujourd'hui ne concerne pas qu'une seule commune.

Monsieur GOUTTEFARDE aimerait savoir où en est le dossier des Coteaux du Jarez évoqué en commission Agriculture à SEM.

Monsieur BONNET fait remarquer que ce dossier est aujourd'hui à l'étude en termes de faisabilité et qu'un travail est mené avec la Chambre d'Agriculture. SEM a mis à disposition les compétences de ses techniciens. Il ne peut pas communiquer le résultat ce soir car le dossier est d'une complexité importante. Monsieur BONNET demande un délai de deux mois environ pour les premiers résultats.

Monsieur DOMBEY explique que le fonctionnement du goutte à goutte est régulièrement utilisé par les agriculteurs afin d'adapter l'arrosage aux besoins des arbres ou des plantes mais cela pose des difficultés en période de sécheresse. Une alternative est-elle à l'étude ?

Monsieur BONNET rappelle que le premier financeur dans ce dossier est l'Agence de l'Eau et en tant que tel il demande certaines choses, comme la restitution au milieu aquatique en période d'étiage. La volonté de SEM, des agriculteurs et de l'Agence de l'Eau est de construire une réserve mais avec un débit réservé ce qui est très complexe à mettre en œuvre.

Monsieur CRAPSKY précise que le goutte à goutte n'est pas forcément aux normes aujourd'hui. Même s'il est serein concernant les ressources en eau il peut tout de même y avoir des difficultés à gérer les besoins.

Monsieur CLAUDET s'interroge sur le prix de l'eau suite à ces regroupements. Va-t-il diminuer ? Augmenter fortement ? Une régie ne permettrait-elle pas d'avoir une maîtrise beaucoup plus serrée du prix de l'eau pour les habitants de SEM ?

Monsieur BONNET lui répond que lors de la rédaction du cahier des charges pour la délégation de service public, un prix sera demandé aux futurs candidats avec un engagement 24h / 24h. Sur les 13 communes du périmètre stéphanois les prix varient entre 1,40 € du m³ et + de 4,00 € du m³. Aujourd'hui les communes qui sont à + de 4,00 € vont tendre au prix le plus bas et même si Monsieur BONNET ne connaît pas le résultat aujourd'hui, tout laisse à penser que l'on se rapproche du prix stéphanois. Certains habitants vont diviser leur facture par 3 ou 4.

Monsieur CRAPSKY ajoute que l'étude porte actuellement sur ce périmètre là, et il s'avère que sur ce secteur la délégation de service public est plus avantageuse mais ce n'est pas une vérité pour tout le monde. Il faut contextualiser.

Pour Monsieur BONNET il faut comparer la régie et la délégation de service public et ceux qui ne joueront pas le jeu se verront appliquer des pénalités. Il ne faut pas oublier que les élus gèrent de l'argent public et ils se doivent de bien le gérer. Les nouveaux élus en 2030 ou 2035 pourront comparer et faire leur choix à ce moment-là.

Monsieur CLAUDET comprend donc que le prix de l'eau va baisser pour une grande partie de la population.

Monsieur BONNET confirme que cela sera bien le cas sur le bassin stéphanois et pour les autres secteurs cela se fera au fur et à mesure des évolutions du mode de gestion. En 2035, le but est d'avoir un prix unique sur l'ensemble de la Métropole mais MONSIEUR BONNET ne peut pas s'avancer sur le sujet aujourd'hui. Il précise que pour **la commune de Genilac, la remontée de compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) a entraîné aujourd'hui une baisse du prix de l'eau.**

Monsieur DUMAINE revient sur le dossier des Coteaux du Jarez qui a réserve de 100 000 m³ jour. Sera-t-elle suffisante ?

Monsieur BONNET explique qu'il ne faut pas confondre les interconnexions qui se situent au niveau de l'eau potable et et les réserves destinées à répondre aux usages des agriculteurs.

Monsieur CLAUDET aimerait savoir de quelle façon vont être financées les interconnexions. Qui va les prendre en charge ? Est-ce une société privée ? SEM ? Seront-elles gérées indépendamment de la délégation de service public ?

Monsieur BONNET stipule que cela sera indépendant de la délégation de service public, elles seront gérées par les régies d'eau brute. La régie maîtrisera le développement de l'alimentation en eau sur tout le territoire métropolitain.

Monsieur le Maire remercie les élus pour la qualité du débat ainsi que Messieurs BONNET et CRAPSKY pour leur présence ce soir. Il était important d'avoir cette information et d'avoir cette proximité avec la Métropole. Il ajoute que d'autres points pourront être abordés à l'occasion de prochains Conseils Municipaux.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03°) FINANCES LOCALES / DIVERS - débat d'Orientations Budgétaires (DOB) autour du budget primitif 2021 (voir pièce jointe n°02)

Exposé de Madame Christel GRENARD - Adjointe en charge des finances et de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Madame Christel GRENARD informe le Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires projetées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Elle expose ensuite les résultats attendus de l'année 2020 et avance les orientations budgétaires 2021.

Elle explique également les charges d'intérêt et d'amortissement de la dette, les évolutions des taux d'imposition et de l'autofinancement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

Mme GRENARD souligne que la commune a dépensé près de 100 000,00 € de moins que prévu au budget. Il y a également eu une baisse conséquente au niveau de la subvention d'une association, et ce à sa demande, mais Mme GRENARD y reviendra plus en détail par la suite. Un travail a été réalisé à ce sujet entre la commune et l'OCALE permettant ce résultat.

Dépenses fonctionnement 2020

Désignation	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Réalisé 2020
Total	2 343 138 €	2 270 338 €	2 399 741 €	2 262 826 €	2 185 264 €
Charges à caractère général	582 956 €	584 204 €	562 829 €	575 800 €	548 896 €
Charges de personnel	1 069 628 €	1 066 395 €	990 124 €	1 024 000 €	1 000 996 €
Autres charges de gestion	457 018 €	436 979 €	429 638 €	406 886 €	393 649 €
Amortissement	191 721 €	124 838 €	112 770 €	206 140 €	197 420 €
Cessions					
Intérêts	41 815 €	57 922 €	46 021 €	50 000 €	44 303 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	258 359 €	- €	- €

Mme GRENARD précise que les fournitures d'entretien sont en hausse, essentiellement sous l'effet de la COVID, de même que les locations avec l'intégration de matériel supplémentaire pour le nouveau bâtiment de l'école Victor-Elie LOUIS. La restauration scolaire est en augmentation mais les dépenses sont moindres qu'en 2019 alors qu'il y a eu une hausse des effectifs. Elle reviendra sur les explications de ces différences un peu plus tard avec l'effet de la COVID.

Analyse dépenses fonctionnement 2020

	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Restauration	74187	60650	65233
Fluides	139 296	109 500	109 558
Fournitures	62 158	67 000	75 626
Locations	33 241	36 700	38 486
Entretien	91 368	163 300	138 919
Transport	4 851	6 200	1 520
Fêtes et cérémonies	23 467	23 000	14 701

	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Indemnités	101 191	98 000	97 333
SDIS	73 674	72 274	73 085
SIEL	109 482	91 400	88 170
Subventions associations	126 664	126 600	119 710

Madame GRENARD précise que l'association OCALE n'a pas sollicité la totalité de sa subvention au vu du contexte sanitaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Recettes fonctionnement 2020

Désignation	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Réalisé 2020
Total	2 593 920 €	2 578 703 €	2 736 471 €	2 515 282 €	2 639 566 €
Produits et services	208 530 €	196 686 €	158 221 €	125 901 €	139 743 €
Impôts et taxes	1 533 985 €	1 573 332 €	1 602 748 €	1 618 717 €	1 639 445 €
Dotations et participations	668 931 €	662 351 €	639 923 €	629 914 €	644 386 €
Autres produits de gestion	77 302 €	67 018 €	55 889 €	49 000 €	67 737 €
Atténuation charges	105 072 €	79 316 €	279 690 €	50 000 €	62 114 €
		Produit exceptionnel		41 750 €	41 750 €
		Ecriture ordre cession		44 390 €	44 390 €

Au BP 2020 il y avait 35 000 € d'atténuation de charges qui sont passées à 50 000 €, suite à la Décision Modificative du 8 décembre 2020.

Analyse Recettes fonctionnement 2020

Produits et services			
	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Cimetières	2 989	1 500	1 428
Loc terrains	2 788	2 700	2 444
Médiathèque Saison culturelle	5 599	3 000	3 400
Périscolaire Cantine	124 870	96 000	105 670
Locations	8 160	4 080	3 110
SEM	13 814	18 621	23 690

Impôts et taxes			
	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Contributions directes	1 294 210	1 327 235	1 335 640
SEM Attrib. compensation	49 851	45 041	45 041
Dotation solidarité com.	110 325	110 325	110 325
FNGIR	11 116	11 116	11 116
FPIC	101 232	100 000	98 249
Droits de mutation	34 872	25 000	38 986

Autres produits de gestion			
	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Revenus des immeubles	32 410	17 000	27 275
Produits divers	23 478	32 000	40 462

Dotations et participations			
	2019	BP 2020	Réalisé 2020
Dotation forfaitaire	382 754	381 205	381 205
Dotation solid. rurale	68 981	69 603	69 603
Péréquation	39 440	47 328	47 328
CAF CEJ et PSO	107 607	90 000	103 447

Les produits et services sont conforme au BP sauf en ce qui concerne les locations de salles, en effet aucune location n'a été faite depuis le 15 mars 2020. Pour le service périscolaire il avait été prévu une fréquentation moindre, il s'agissait donc d'un budget prudent. La section « Impôts et taxes » est conforme puisqu'on avait quasiment tous les chiffres au moment du vote du budget, seuls les droits de mutation ont été sous-évalués, ils sont toujours difficiles à évaluer. Les revenus des immeubles sont également en hausse puisque tous les appartements louables sont loués. Les produits divers sont en hausse en raison de remboursement de contentieux et d'assurance. Les dotations et participations sont conformes sauf pour la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) car elle a payé les montants prévus dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) malgré la baisse voire l'absence de fréquentation entre mars et juillet.

CONSEQUENCES DE LA COVID

Les conséquences du COVID

Charges à caractère général		
Dépenses	Par rapport à 2019	
Restauration	- 8 950 €	Malgré augmentation des effectifs en septembre et commande de repas pour les médecins du village lors du 1 ^{er} confinement.
Carburant	- 1 444 €	
Fournitures	+ 13 000 €	Essentiellement lié aux produits d'entretien 16000€ de plus.
Transport	- 3 300 €	Très peu de transport entre les écoles et le gymnase
Fêtes et cérémonies	- 8 700 €	

Autres charges de gestion		
Dépenses	Par rapport à 2019	
Subventions associations	- 6 900 €	Subvention sociale non demandée (compensée par le chômage partiel) Partie de la convention cantine pour la période de mars à juin

Charge de personnel		
Dépenses	Par rapport à 2019	
Charge de personnel	+ 7 000 €	Personnels remplacés et/ou redéployés

Produits et services		
Dépenses	Par rapport à 2019	
Médiathèque et saison culturelle	- 2 200 €	Plusieurs spectacles ont été annulés.
Périscolaire	- 20 000 €	Pas de repas de mars à mi-mai et pas de périscolaire de mars à juin
Locations	- 5 050 €	Pas de location de salles depuis mars

Sur les chiffres présentés ici Mme GRENARD précise que la commune est sur un surcoût de fonctionnement de 17 956,00 € mais qu'elle n'a pas évalué les économies réalisées sur les fluides durant la fermeture car elles sont plus difficiles à évaluer. Sur l'eau et l'électricité les économies sont de l'ordre de 4 000,00 € pour les deux mais il est difficile de les comparer au budget 2019 où nous avons eu des factures importantes liées à des rattrapages (fuite d'eau mauvaise estimation). Il y a aussi des atténuations de charges sur quelques personnels (très peu, les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) n'ouvrant pas droit à des remboursements). Le surcoût s'élève à approximativement 13 000,00 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT 2020

Dépenses Investissement 2020

Désignation	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Total	1 279 309 €	2 489 266 €	1 937 811 €	2 798 978 €	2 054 619 €
Remboursement d'emprunt	255 458 €	1 093 035 €	80 932 €	641 264 €	350 735 €
Immobilisations incorporelles (frais d'étude, logiciels...)	- €	6 074 €	- €	15 909 €	- €
Subventions versées	72 103 €	136 514 €	14 656 €	189 000 €	179 028 €
Immobilisations corporelles (achats mobilier, terrain)	373 178 €	254 847 €	65 390 €	88 291 €	62 216 €
Immobilisations en cours (travaux)	420 616 €	609 612 €	1 263 083 €	1 250 225 €	851 994 €
Autres dépenses	6 914 €	- €	10 000 €	10 000 €	6 357 €
Opération patrimoniale	- €	36 884 €	- €	- €	- €
Ecriture ordre cession	- €	- €	62 878 €	44 390 €	44 390 €

Les travaux de l'école Victor-Elie LOUIS ont été décalés, les recettes de subventions sont donc incomplètes et il y a moins de remboursement de l'emprunt-relais lié à cette opération.

Recettes investissement 2020

Désignation	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Total	927 008 €	2 048 394 €	1 377 913 €	2 798 977 €	1 984 755 €
Virement section fonctionnement				414 052 €	- €
Dotations et fonds divers	298 668 €	548 012 €	576 015 €	707 573 €	719 156 €
Subventions investissements	286 619 €	80 869 €	127 251 €	694 512 €	292 179 €
Produits des emprunts et dettes	150 000 €	1 263 461 €	304 000 €	776 000 €	776 000 €
Amortissements Cessions	191 721 €	119 169 €	370 647 €	206 840 €	197 420 €
Opérations patrimoniales	- €	36 884 €			

Le même raisonnement s'applique pour les recettes d'investissement : les travaux ayant été réceptionnés plus tard que prévu, la majeure partie des subventions d'investissement sera perçue l'année prochaine.

Madame GRENARD termine son exposé par la synthèse des résultats de l'exercice 2020.

Synthèse 2020

	RECETTES	DEPENSES
	FONCTIONNEMENT	
	2 639 566 €	2 185 264 €
	117 206 €	454 302 €
		117 206 €
	INVESTISSEMENT	
	571 508 €	2 054 619 €
	1 984 755 €	494 708 €
Restes à réaliser	353 254 €	360 200 €

Les restes à réaliser correspondent essentiellement au report des travaux de Victor Elie Louis en dépense et les recettes de subventions correspondantes à percevoir.

Madame GRENARD poursuit son exposé sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Dépenses fonctionnement 2021

Désignation	CA 2019	CA 2020	prévision 2021
Total	2 399 741 €	2 185 264 €	2 216 000 €
Charges à caractère général	562 829 €	548 896 €	620 000 €
Charges de personnel	990 124 €	1 000 996 €	1 040 000 €
Autres charges de gestion	429 638 €	393 649 €	386 000 €
Amortissements	112 770 €	197 420 €	120 000 €
Intérêts	46 021 €	44 303 €	50 000 €
Charges exceptionnelles	258 359 €	- €	- €

Prévisions dépenses fonctionnement 2021

	2019	2020	Prévisions 2021
Restauration	74187	65233	101 000
Fluides	139 296	109 500	120 000
Fournitures	62 158	75 626	67 000
Locations	33 241	38 486	36 700
Entretien	91 368	138 919	143 000
Transport	4 851	1 520	8 000
Fêtes et cérémonies	23 467	14 701	23 000

	2019	2020	Prévisions 2021
Indemnités	101 191	97 333	95 000
SDIS	73 674	73 085	73 085
SIEL	109 482	88 170	89 400
Subventions associations	126 664	119 710	111 600

Elle prévoit une augmentation de la restauration suite à l'ouverture de la cantine de Victor-Elie LOUIS sur une année complète (enfants du privé intégrés). Une augmentation des fluides entre 2020 et 2021 est également envisagée mais cette augmentation sera moindre que celle de 2019 où il y avait eu des factures de rattrapage d'eau et d'électricité (SIEL) et de gaz. Il est également à noter une augmentation des frais d'entretien notamment de maintenance. La commune a budgété la partie « Transport » à hauteur de 8 000,00 € au cas où les enseignants souhaiteraient venir une fois par semaine au Feloin depuis Nelson Mandela et Jules Verne.

Recettes fonctionnement 2021

Désignation	CA 2019	CA 2020	Prévision 2021
Total	2 736 471 €	2 639 566 €	2 480 000 €
Produits et services	158 221 €	139 743 €	166 000 €
Impôts et taxes	1 602 748 €	1 639 445 €	1 615 000 €
Dotations et participations	639 923 €	644 386 €	633 000 €
Autres produits de gestion	55 889 €	67 737 €	46 000 €
Produits exceptionnels et atténuation charges	279 690 €	62 114 €	20 000 €
Produit exceptionnel		41 750 €	
Ecriture ordre cession		44 390 €	

Prévision Recettes fonctionnement 2021

Produits et services			
	2019	2020	Prévisions 2021
Cimetières	2 989	1 428	1 500
Loc terrains	2 788	2 444	2 500
Médiathèque Saison culturelle	5 599	3 400	3 400
Périscolaire Cantine	124 870	105 670	140 000
Location	8 160	3 110	0
SEM	13 814	23 690	18 883

Impôts et taxes			
	2019	2020	Prévisions 2021
Contributions directes	1 294 210	1 335 640	1 335 640
SEM Attrib. compensation	49 851	45 041	45 041
Dotation solidarité com.	110 325	110 325	110 325
FNGIR	11 116	11 116	11 116
FPIC	101 232	98 249	88 249
Droits de mutation	34 872	38 986	25 000

Autres produits de gestion			
	2019	2020	Prévisions 2021
Revenus des immeubles	32 410	27 275	25 000
Produits divers	23 478	40 462	21 000

Dotations et participations			
	2019	2020	Prévisions 2021
Dotation forfaitaire	382 754	381 205	375 000
Dotation solid. rurale	68 981	69 603	69 000
Péréquation	39 440	47 328	47 328
CAF CEJ et PSO	107 607	103 447	100 000

La commune ne compte pas sur des recettes liées aux locations de salle cette année suite au contexte sanitaire. Le tarif de la cantine et du périscolaire est inchangé (pour rappel il y avait eu une augmentation de 10 cts pour la cantine en 2020 et une refonte des grilles du périscolaire en 2016). Les tarifs du cimetière ont été revus récemment et ceux des encarts publicitaires sont en cours de réflexion.

Recettes fonctionnement 2021

Impôts et taxes - Taux d'imposition :

- **Taxe d'habitation 11,58% inchangé depuis 2017**
Moyenne de la strate 14,26%
- **Taxe sur le foncier non bâti 40,23% inchangé depuis 2012**
Moyenne de la strate 48,91%

Recettes fonctionnement 2021

Impôts et taxes - Taux d'imposition :

- **Taxe sur le foncier bâti 21,10% auquel s'ajoute le taux du département 15,30% ce qui porte la taxe sur le foncier bâti à 36,40%, le taux communal est inchangé depuis 2012, celui du département depuis 2011.**

Taux moyen communal sur le département de la Loire y compris le taux départemental 37,57%

Madame GRENARD précise que cette refonte de la fiscalité locale liée au foncier bâti ne s'accompagnera pas à Genilac d'une hausse des taxes, puisque le nouveau taux communal (36.40 %) sera l'addition du taux communal actuel (31.10 %) et du taux départemental actuel (15.30 %)

Dépenses investissement 2021

Remboursements d'emprunt

- 110 000 € emprunts long terme
- 532 300 € remboursement prêt relais

Travaux en cours 547 708 €

- Fin des travaux VEL Tranche ferme
- Début travaux VEL Tranche suivante
- Salle du Sardon
- City stade
- Aménagement Bourdonnes
- Investissements de proximité dont accessibilité

Immobilisations incorporelles 107 000 €

- Site internet
- Frais d'étude

Subventions versées 240 000 €

- Subvention façades de qualité
- Solde ECM
- EPORA

Immobilisations corporelles 240 000 €

- Matériel informatique
- Logiciel dématérialisation ADS
- Achat terrains dont rétrocession de voirie Cité Nouvelle

Monsieur le Maire précise que plus on augmente les emprunts moins l'autofinancement est important et moins on est capable d'emprunter. Il s'agit d'une logique financière. Pour ce qui est de la ventilation des dépenses d'investissement, des éléments assez précis vont être donnés. Concernant Victor Elie LOUIS, la commune est en attente pour les autres tranches afin de voir si d'autres subventions lui seront attribuées.

Madame GRENARD précise que ces différents chiffres seront affinés lors du vote du budget primitif.

Madame GRENARD détaille les recettes puis termine sur la synthèse des comptes de l'année 2021.

Recettes Investissement 2021

Dotation et fond divers

	2019	2020	Prévisions 2021
FCTVA	77 293	102 838	200 000
Taxe locale d'équipement (aménagement)	57848	56 419	40 000

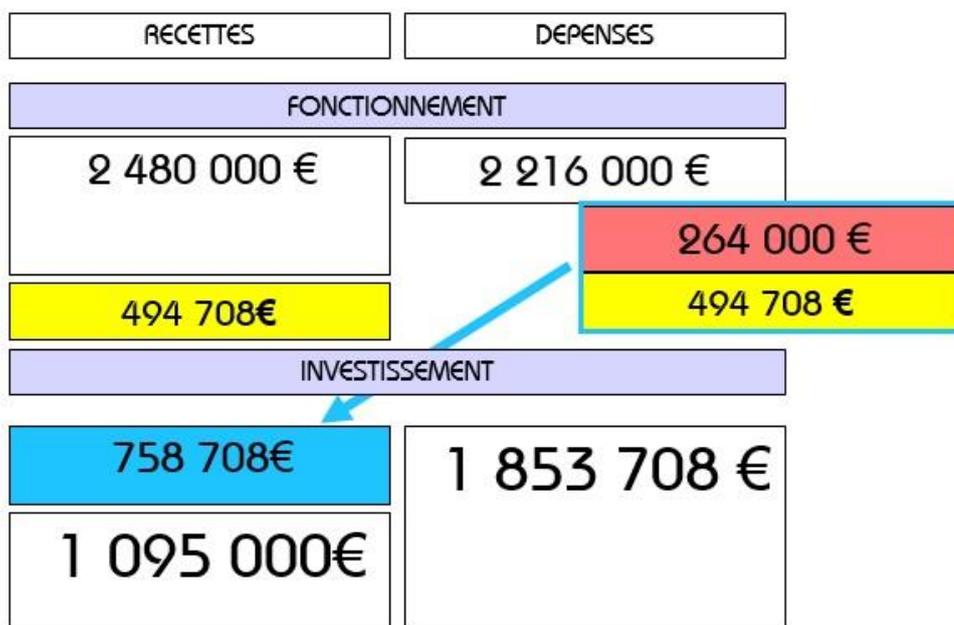
Amortissements - Cessions

	Prévisions 2021
Vente des appartements rue Louis Marchand	130 000
Amortissements	120 000

Subventions

	2019	2020	Prévisions 2021
Etat (DETR)	127 251	0	288 264
Département	0	117 179	104 000
SEM	0	0	65 623
Région ARA	0	53 000	50 000
Autres (CAF)	0	122 000	14 300

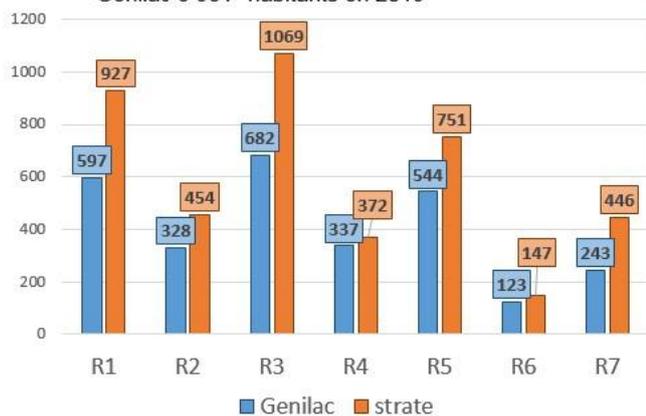
Synthèse 2021



Elle décrit les ratios réglementaires puis l'encours de la dette, qui intègre notamment le capital de l'emprunt-relais.

LES RATIOS FINANCIERS en euros par habitant données CA 2019

Référence nationale =
Communes de 3 500 à 5 000 habitants
Genilac 3 981* habitants en 2019



	Source « collectivités locales »	Genilac	Strate
R1	Dépenses Fonctionnement	597 €	927 €
R2	Montant des 3 taxes	328 €	454 €
R3	Recettes de fonctionnement	682 €	1069 €
R4	Dépenses d'équipement	337 €	372 €
R5	Encours de la dette	544 €	751 €
R6	Dotations globales de fonctionnement	123 €	147 €
R7	Frais de personnel	243 €	446 €

* Site Collectivités locales

Année	Dettes en Capital au 31 décembre	Annuités à payer pour l'exercice	Intérêt+ Frais	Amortissement	DETTE PAR HABITANT	Nb Hab
2011	964 000 €	121 000 €	51 000	70 000	253	3811
2012	1 418 000 €	77 000 €	33 000	44 000	371	3820
2013	2 039 000 €	139 000 €	61 000	78 000	529	3852
2014	2 065 000 €	348 000 €	56 000	292 000	532	3884
2015	1 848 000 €	280 000 €	64 000	216 000	466	3969
2016	1 878 000 €	119 000 €	41 000	78 000	468	4015
2017	1 773 000 €	296 000 €	41 000	255 000	444	3997
2018	1 943 000 €	434 000 €	43 000	391 000	487	3991
2019	2 166 000 €	127 000 €	46 000	81 000	544	3981
2020	2 591 000 €	395 000 €	44 000	351 000	651	3981
2021	1 949 000 €	688 000 €	46 000	642 000	490	3981



Monsieur le Maire explique que les ratios 2019 par rapport aux strates reflètent bien la réalité de la commune. Les dépenses de fonctionnement sont bien en dessous de ce que les autres communes de notre strate dépensent. Il en est de même pour les recettes de fonctionnement ce qui prouve que la commune est vigilante. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 337,00 € par habitant alors qu'il existe des conditions intrasèques avec des ratios qui sont maîtrisés depuis 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 : pour ; 5 abstentions) PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021, tenu à partir du rapport exposé par Madame l'Adjointe aux Finances.

04°) INTERCOMMUNALITE - pacte de gouvernance métropolitain (voir pièce jointe n°03)

Exposé de Monsieur Denis BARRIOL - Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Dans ce cadre, si les groupes de travail initialement prévus n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les Vice-Présidents puis adressé à l'ensemble des Maires des Communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les Maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du Conseil Métropolitain, après avis des Conseils Municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération. Ce pacte de gouvernance, sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Monsieur le Maire précise que ce pacte de gouvernance est le résultat de beaucoup de réunions et qu'en parallèle de nombreuses actions ont été menées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 pour ; 5 contre) SE PRONONCE favorablement sur le Pacte de gouvernance proposé.

05°) FINANCES LOCALES / SUBVENTIONS - demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 – tranche fonctionnelle n°2 tranche optionnelle 1

Exposé de Madame Christel GRENARD - Adjointe en charge des finances et de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Madame Christel GRENARD rappelle aux Conseillers Municipaux que la tranche optionnelle n°1 (construction et réhabilitation de l'école élémentaire) de l'opération de restructuration-requalification du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS s'élève à 1 805 874 € HT.

Elle précise que la tranche optionnelle n°1 (construction et réhabilitation de l'école élémentaire) de l'opération de restructuration-requalification du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS se divise en deux tranches fonctionnelles :

- la tranche fonctionnelle n°1 (construction de l'école élémentaire) estimée à 1 175 679 € HT ;
- la tranche fonctionnelle n°2 (réhabilitation de l'école élémentaire) estimée à 630 195 € HT.

La commune de Genilac ne pouvant supporter financièrement la totalité de ce chantier, elle propose que la commune de Genilac sollicite une subvention de 157 549 € auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux année 2021 - axe « opérations scolaires » (écoles maternelle, élémentaire et accueil des élèves), selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

NATURE PROJET	DEPENSES HT	NATURE FINANCEURS	RECETTES	% FINANCEMENT
Tranche fonctionnelle n°2- travaux optionnels 1 pôle scolaire Victor-Elie LOUIS	630 195 €	DETR 2021	157 549 €	25 %
		Autofinancement communal	472 646 €	75 %
TOTAL	630 195 €	TOTAL	630 195 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 pour ; 5 abstentions) DECIDE :

- d'**ACTER** le plan de financement prévisionnel des travaux de la tranche fonctionnelle n°2 de la tranche optionnelle 1 de l'opération de restructuration-requalification du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS tel qu'exposé ci-dessus ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 157 549 € auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 - axe « opérations scolaires » (écoles maternelle, élémentaire et accueil des élèves), pour la réalisation de la tranche fonctionnelle 2 de la tranche optionnelle 1 de l'opération de restructuration-requalification du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS, estimée à 630 195 € HT.

06°) INTERCOMMUNALITE - convention de mise à disposition agent SIPG - temps restauration scolaire

Exposé de Monsieur Christian ROCHEFOLLE - Adjoint en charge du domaine scolaire, périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur ROCHEFOLLE indique que compte tenu du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19 et des restrictions d'ouverture imposées au Centre Nautique Intercommunal André CHAZALON et conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) met à disposition de la commune de Genilac un de ces agents de façon temporaire et à titre gracieux.

L'agent sera mis à disposition de la commune de Genilac à compter du jeudi 4 mars 2021 pour une durée définie par la reprise des activités du Centre Nautique Intercommunal à raison de 30 heures hebdomadaires.

La commune de Genilac organisera le travail de l'agent dans ces locaux et fournira les équipements de protections nécessaires.

Le SIPG continuera à gérer la situation administrative du personnel mis à disposition et prendra les décisions relatives aux différents congés. Il continuera également de verser à l'agent mis à disposition l'ensemble de sa rémunération.

Monsieur le Maire indique que ce sujet a été abordé en réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) mais également en Comité Syndical le 10 février. Le Président du SIPG, Hervé REYNAUD, a proposé la mise à disposition des agents de la piscine intercommunale et l'ensemble des maires étaient favorables à cette idée. Le 11 février au matin, la commune de Genilac a été la première à faire part de son intérêt afin de répondre à un besoin particulier. Ce qui démontre que les élus font preuve de vigilance au quotidien. Cette mise à disposition aurait pu démarrer plus tôt mais juridiquement il était nécessaire d'établir une convention et de délibérer en conseil municipal. Monsieur le Maire remercie le SIPG qui est une structure intercommunale qui fait preuve de bon sens et il apprécie ce genre de solution de terrain très concrète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition par le SIPG d'un agent auprès de la commune de Genilac.

07°) FINANCES LOCALES / DIVERS - remboursement billets spectacles

Exposé de Madame Catherine FIEROBE - Adjointe en charge de la culture et de la communication

Madame Catherine FIEROBE rappelle qu'une saison culturelle avait été programmée pour la période 2020-2021.

Suite à la pandémie de COVID-19, cette saison n'a pu être assurée et de nombreux spectacles ont dû être annulés.

Des billets ont été vendus aux personnes indiquées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 150 €.

	MONTANT
Mme FURMINIEUX Caroline	30 €
MONSIEUR GEORJON Stéphane	20 €
MONSIEUR NOURRY Alban	10 €
MONSIEUR DOMBEY Bruno	20 €
MONSIEUR BARRIOL Denis	20 €

Mme GRUMELLI	20 €
MONSIEUR LOPEZ Gérard	10 €
MONSIEUR TERRAT Paul	20 €
TOTAL	150 €

Il est proposé au Conseil Municipal de **REMBOURSER** ces billets dans leur intégralité aux personnes indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour Monsieur CLAUDET il n'y a aucun problème pour ces remboursements mais il sollicite qu'une démarche soit mise en oeuvre pour les abonnements de la Médiathèque dans ce contexte sanitaire si particulier.

Madame FIEROBE lui répond que cela a déjà été fait puisque les abonnements ont été repoussés de six mois entre mars et septembre.

Madame MATTIATO souhaite une prolongation de la carte d'abonnement pour les abonnements pris après septembre mais surtout pour l'année 2021 ce qui n'a pas été fait.

Monsieur le Maire lui répond que la commune va se rapprocher des services du SIPG afin de voir si des dysfonctionnements sont apparus et une réponse sera apportée à Madame MATTIATO.

Après avoir pris attache des services du SIPG, Madame FIEROBE peut apporter les éléments de réponses suivantes :

- le 1er confinement a duré du 16 mars au 10 mai 2020. La médiathèque de Genilac a ré-ouvert comme d'autres médiathèques (grosses et moyennes du Réseau Itinérances) le 19 mai 2020 en Drive avec rendez-vous obligatoire. Les horaires avaient été aménagés et le retrait des documents ne se faisait que les mardi-mercredi-jeudi et samedi matins de 9h à 12h. Dès lors, les prêts en cours et les abonnements avaient été prolongés (cf.post Facebook Itinérances du 15 mai). Puis dès le 07 juillet réouverture de la médiathèque aux horaires habituels avec accès aux collections (les usagers pouvaient à nouveau rentrer pour choisir) et protocole d'accueil avait été mis en place : jauge, gel hydro-alcoolique, port du masque,...
- le 2ème confinement a débuté le 30 octobre et à partir du 18 novembre nous avons mis en place un service de retrait de commandes sur RDV avec des horaires réduits. A partir du 2 décembre nous avons ensuite ré-ouvert et redonné accès aux collections les mercredi 10h-12h /15h-18h, vendredi 15h-18h et samedi 10h-12h avec un protocole strict.

Lors du Comité Technique du Réseau Itinérances du 05 novembre 2020 les décisions suivantes ont été actées :

- le calendrier des RETARDS et des RELANCES est fermé jusqu'au 15 décembre,
- l'envoi des mails de relances et de réservation disponible est suspendu,
- les prêts et les abonnements sont PROLONGES jusqu'au 4 janvier (sauf pour les emprunteurs en relance 3 et 4 - très en retard).

Messieurs BARRIOL et DOMBEY ne prennent pas part au vote et annoncent faire don au CCAS du montant qui leur sera remboursé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, REMBOURSE ces billets dans leur intégralité aux personnes indiquées dans le tableau ci-dessus.

08°) CULTURE - avenant convention conservatoire musique de Rive de Gier

Exposé de Madame Catherine FIEROBE - Adjointe en charge de la culture et de la communication

Madame FIEROBE informe les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer pour renouveler par avenant la convention établie avec la commune de Rive de Gier, qui assure via le Conservatoire de Musique un enseignement musical aux élèves résidant sur la commune de Genilac.

L'avenant à cette convention est valable sur l'année scolaire 2020-2021. La commune de Genilac s'engage à verser 195 € par inscription à la commune de Rive de Gier et la commune de Genilac demande auprès des parents d'élèves un remboursement de 160 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention relative à l'enseignement musical avec la commune de Rive de Gier (conservatoire municipal),
- **APPROUVE** la proposition d'attribution de subvention de 195 € par élève, domicilié sur la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander directement un remboursement de 160 € par inscription auprès des parents des élèves résidant sur la commune de Genilac.

09°) URBANISME – DIA

10°) FINANCES LOCALES / SUBVENTIONS - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Appel à projets

Exposé de Monsieur Denis BARRIOL - Maire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un appel à projets pour le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'année 2021 a été adressé aux communes par Madame la Préfète de la Loire.

La date-butoir du dépôt des dossiers est fixée au 12 mars 2021.

Monsieur le Maire précise que plusieurs actions seraient éligibles à ce fonds.

Il s'agit des opérations concernant :

- la sécurisation du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS par la pose de clôture estimée à 2 324 € HT ;
- la mise en place de la vidéo-protection au futur city stade du Sardon et sur le parking du Sardon, estimée à 17 942 € HT.

La commune de Genilac ne pouvant supporter financièrement la totalité de ce chantier, il propose que la commune de Genilac sollicite :

- une subvention de 1 162 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - année 2021 axe « sécurisation des établissements scolaires » selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

NATURE PROJET	DEPENSES HT	NATURE FINANCEURS	RECETTES	% FINANCEMENT
Tranche sécurisation pôle scolaire Victor-Elie LOUIS	2 324 €	FIPDR 2021	1 162 €	50 %
		Autofinancement communal	1 162 €	50 %
TOTAL	2 324 €	TOTAL	2 324 €	100 %

- une subvention de 8 971 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - année 2021 axe « développement de la vidéo-protection » selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

NATURE PROJET	DEPENSES HT	NATURE FINANCEURS	RECETTES	% FINANCEMENT
Mise en place vidéo-protection city stade du Sardon et parking du Sardon	17 942 €	FIPDR 2021	8 971 €	50 %
		Autofinancement communal	8 971 €	50 %
TOTAL	17 942 €	TOTAL	17 942 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** le plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS tel qu'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 1 162 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - année 2021 axe « sécurisation des établissements scolaires » pour les travaux de sécurisation du pôle scolaire Victor-Elie LOUIS estimés à 2 324 € HT ;
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel de la mise en place de la vidéo-protection au futur city stade du Sardon et sur le parking du Sardon, tel qu'exposé ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 8 971 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - année 2021 axe « développement de la vidéo-protection » pour la mise en place de la vidéo-protection au futur city stade du Sardon et sur le parking du Sardon, estimés à 17 942 € HT.

Monsieur le Maire remercie les élus, les agents communaux et ceux du Commissariat qui ont travaillé sur ce dossier. Il rappelle que la date limite pour la transmission des dossiers était le 12 mars 2021 c'est la raison pour laquelle ce sujet est abordé ce soir. Monsieur le Maire ne souhaitait pas perdre une année concernant cet appel à projets.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le mercredi 31 mars 2021.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Nicolas RANCHON est un nouveau conseiller municipal délégué en remplacement de madame Christine CHARMET qui demeure conseillère municipale.

Il rappelle les dates des élections départementales et régionales fixées aux 13 et 20 juin 2021 et qu'il est du devoir de chaque élu d'assurer une présence aux différents bureaux de vote. C'est un devoir des élus.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 10.